

que nous sentions le besoin d'examiner les répercussions d'une telle situation sur le plan national. Je soutiens que ces réseaux devraient être compris dans la radiodiffusion définie par la loi afin que nous puissions nous assurer que, en prenant de l'ampleur, ils ne portent pas atteinte aux détenteurs actuels de permis ni aux objectifs du réseau national.

A noter que si je dis bien «réémission commerciale» dans le bill, c'est qu'il existe aussi au Canada un grand nombre de réseaux d'antennes de télévision collectives établis sur une base coopérative ou non lucrative, notamment dans les petites villes, ou des réseaux que, dans des villes fermées, l'entreprise met à la disposition de bon nombre de citoyens. Mon but précis est de faire tomber sous le coup de la loi le foisonnement d'entreprises commerciales très puissantes qui commencent à créer un peu partout des réseaux d'antennes collectives qui, grâce à une savante réclame, reçoivent un accueil tel qu'ils nuisent sensiblement à ce que je crois être l'objectif national ainsi qu'à l'efficacité des stations de radio et de télévision actuellement autorisées.

Je voudrais parler des moyens de propagation de *Lakehead Videon* qui sont mis en service dans ma région. Au début, cette société avait un tout petit nombre d'abonnés; elle en a maintenant des milliers. Elle fait beaucoup de réclame pour vendre ses services. J'ai une de leurs brochures dans laquelle on décrit le fonctionnement du service de télévision par câble et où l'on dit que les abonnés peuvent capter trois stations américaines de plus grâce à ce service. Elle offre aussi un certain nombre d'émissions spéciales, comme les combats et autres événements sportifs; quant à moi, je pense qu'on dépasse la mesure et que cette société concurrence véritablement les stations de diffusion. Je veux qu'on sache bien que la *Lakehead Videon* connaît un tel succès dans ma région, que tout règlement destiné à interrompre le service que cette société assure serait très mal accueilli. Je deviendrais *persona non grata*. Je répète en y insistant que je n'ai pas l'intention d'en proposer un.

J'ai un compte rendu de la *Presse canadienne* sur la réunion du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion de juin dernier que j'aimerais verser au harsard, car c'est le meilleur résumé que j'aie pu trouver et il décrit tout ce qui s'est passé à cette réunion. Il est tiré de la *Gazette* du 5 juin 1963 et se lit ainsi:

Les radiodiffuseurs publics et privés ont fait cause commune mardi devant le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion pour exprimer leur crainte de voir leur existence menacée par suite de la mise en service à travers le Canada d'un réseau de télévision payante en circuit fermé.

[M. Fisher.]

«Ces services ont déjà un bon départ et continuent de prendre de l'envergure», a déclaré R. C. Fraser, vice-président chargé des affaires de la Société Radio-Canada, parlant de l'expansion récente des réseaux d'antenne (câbles) collectives au Canada.

Spencer Caldwell, président de la *C.T.V. Television Network Limited*, réseau appartenant à des particuliers qui fait concurrence au réseau d'État, a ajouté: «Si le réseau de télévision par câble atteint des proportions telles que nos revenus et notre cote d'écoute s'en trouvaient diminués, il nous serait peut-être difficile d'atteindre notre objectif national en tant que radiodiffuseurs.»

F. T. Metcalfe, de Guelph, en Ontario, président de l'Association nationale des réseaux d'antennes collectives a répondu: «En définitive, la menace réelle qui pèse sur la radiodiffusion au Canada, c'est que le téléspectateur veut pouvoir choisir entre divers réseaux.»

Il a prétendu que la plupart des 322 systèmes d'antennes collectives qui desservent 200,000 familles, ne procurent en fait qu'un meilleur service d'antenne, permettant ainsi une meilleure réception des signaux d'origine canadienne et américaine. Ils ne faisaient pas concurrence aux radiodiffuseurs.

Le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion a convoqué une assemblée publique pour donner aux personnes intéressées à l'industrie de la radiodiffusion l'occasion d'exprimer leurs opinions sur les rapports entre les réseaux par câble et les postes de télévision autorisés.

M. Carlyle Allison, vice-président du Bureau des gouverneurs, a déclaré que l'industrie de la radiodiffusion se préoccupe surtout de l'accroissement éventuel de réseaux par câble au «détriment possible de la télévision dite libre». Selon lui, le Bureau des gouverneurs ne se proposait pas de formuler une recommandation au ministre des Transports après l'audience, mais ferait rapport des opinions exprimées, en sorte que le gouvernement lui-même pourrait déterminer si d'autres mesures s'imposaient.

Les opinions des diffuseurs étaient partagées quant aux détails mais tous étaient d'avis quant au fond que le raccord des réseaux d'antennes collectives en ce qui constituerait effectivement un réseau national en circuit fermé constituerait une menace grave pour eux.

Je ne m'étendrai pas davantage sur les diverses questions qui ont été soulevées. A mon sens, c'est une récapitulation passablement complète de toute la question. J'aimerais maintenant parler de la propagande faite par le président de l'Association nationale des réseaux d'antennes collectives du Canada, M. Metcalfe. J'ai communiqué avec lui, il m'a interrogé, et nous avons correspondu ensemble. Il m'a soutenu, entre autres, que je me faisais le champion des radiodiffuseurs privés, ce qu'il juge comme rétrograde pour un militant du parti auquel j'appartiens. Je tiens à préciser que je n'ai aucunement l'impression de me faire le champion des radiodiffuseurs privés. D'autre part, si le Parlement établit une régie pour l'octroi des permis et la réglementation de la radiodiffusion, oblige des exploitants à se munir d'un permis puis, par inaction, permet à des entreprises semblables de livrer une concurrence déloyale aux stations autorisées, qui ont acquitté des droits et qui sont tenues d'observer un règlement, je crois qu'il nous incombe d'examiner